

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

# SCOT MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

## LE SCOT C'EST QUOI ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT - est un document de planification urbaine. Il dessine et oriente, à une échelle intercommunale, l'organisation et la vocation générale des espaces. Ses orientations devront ensuite être précisées sur chaque commune. À ce titre, le SCOT encadre notamment les futurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

La Métropole d'Aix-Marseille Provence, nouvellement créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est composée de 92 communes réparties en 6 Territoires. Son espace est vaste et divers. Il représente la bonne échelle pour élaborer notre futur SCOT métropolitain.

CHIFFRES CLÉS	
1 850 000 habitants	3 150 km <sup>2</sup>
910 000 logements	255 km de littoral
750 000 emplois	Environ 50 % d'espaces naturels

## LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



## LE CALENDRIER DU SCOT



## PARTICIPEZ À LA CONCERTATION !

L'élaboration du SCOT est menée par la Métropole d'Aix-Marseille Provence. Elle y associe, tout au long de la démarche, les élus du territoire, les acteurs institutionnels et la société civile. La participation des habitants est également essentielle à travers la concertation.

**Que vous soyez habitant, salarié ou de passage sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, le SCOT va apporter des réponses concrètes à des questions qui concernent votre quotidien.**

### COMMENT ET OÙ...

- ... se loger ?
- ... développer l'activité économique et l'emploi ?
- ... faciliter nos déplacements ?
- ... préserver et valoriser notre environnement ?
- ... bénéficier d'un bon niveau d'équipements et de commerces ?

## EXPRIMEZ-VOUS SUR LE DEVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

- **NOTEZ VOS REMARQUES** sur le registre disponible dans les mairies des 92 communes de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, aux sièges des 6 Conseils de Territoire ou au siège de la Métropole.
- **ENVOYEZ VOS AVIS OU QUESTIONS**  
**Par courrier :** Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille Provence  
 CONCERTATION SUR LE SCOT  
 Les Docks – Atrium 10.7 BP 48014 - 13567 Marseille Cédex 02  
**Par voie électronique :** [scot-concertation@ampmetropole.fr](mailto:scot-concertation@ampmetropole.fr)
- **PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES**
- **INFORMEZ-VOUS EN CONSULTANT LE SITE INTERNET [WWW.MARSEILLE-PROVENCE.FR](http://WWW.MARSEILLE-PROVENCE.FR) ET LE DOSSIER DE CONCERTATION** disponible dans les mairies des 92 communes de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, aux sièges des 6 Conseils de Territoire ou au siège de la Métropole.

## LES LIEUX DE CONCERTATION

**Siège de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et siège du Conseil de Territoire Marseille Provence**  
 Le Pharo  
 58 boulevard Charles Livon  
 13007 MARSEILLE

**Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix**  
 Hôtel Boadès  
 8 place Jeanne d'Arc  
 13100 AIX-EN-PROVENCE

**Siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais**  
 281 boulevard Maréchal Foch  
 13300 SALON-DE-PROVENCE

**Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile**  
 932 avenue des Fleurides  
 ZI les Paluds  
 13400 AUBAGNE

**Siège du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence**  
 Chemin du Rouquier  
 13800 ISTRES

**Siège du Conseil de Territoire du Pays de Martigues**  
 Rond-Point de l'Hôtel de Ville  
 13500 MARTIGUES

et les 92 mairies.